

COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Le Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Conseillers Municipaux délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Delphine JIMENEZ-GRENIER, Myriam BLONDEL, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents excusés :

Thierry TOTAIN a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Christophe BELZ, David LEGOUET a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER, Stéphane PINABEL, Sébastien RACHINE (qui assure un reportage photos pour le Jazz Festival), Sighilde LEGOUPIL (souffrante).

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Maître Jean-Pierre LAURENT est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'inscription de deux questions diverses :

- Demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français pour les travaux intérieurs programmés sur 2-3 ANS pour la Chapelle Saint Louis
- Demande de Subvention LEADER pour le Skate Park : Finalisation du dossier pour mise en règlement.

Monsieur Le Maire rappelle que se déroule actuellement le Jazz Festival avec une programmation de qualité, il invite les Conseillers Municipaux à y participer.

Il précise également que ce week-end se déroulera l'édition 2019 du Festival de la Gliss à Barneville-Plage, c'est également un bel évènement auquel les Conseillers sont invités à participer.

Il donne quelques informations :

Le CMCAS de Normandie remercie la Municipalité pour la mise à disposition de matériel pour leur fête du 15 Juin 2019.

Courrier de Monsieur RASSET qui informe des résultats du Horse Ball pour la saison 2019-2020. Les équipes de toutes catégories sont bien classées et certaines sont championnes de la Manche et de Normandie. Monsieur Le Maire les félicite au nom du Conseil Municipal.

Monsieur RASSET informe également que la Fête du Cheval aura lieu le Dimanche 22 Septembre 2019 et il remercie la Municipalité pour la participation à hauteur de 1750€ pour l'organisation de cette journée.

ORDRE DU JOUR :

Ajustement des honoraires de la Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un abri SNSM et Demande de Subvention à la CAC pour aménagements extérieurs et parking

Monsieur Le Maire rappelle que le Dossier pour la construction d'un abri SNSM est de nouveau en cours. Des contacts ont été pris avec l'architecte qui avait été désignée.

Il a rencontré ce jour Monsieur POT et son adjoint qui vont lancer la souscription.

Il informe qu'il a reçu la notification officielle du fonds de concours voté par la Commune de Portbail Sur Mer à hauteur de 10 000€.

Il a demandé à l'architecte de déposer le Permis de Construire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à la reprise de ce marché de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à l'ajustement des honoraires.

Madame VIEL propose un forfait de reprise de 2 500€ et un maintien du taux d'honoraire précédemment voté (3.50% tranche Ferme et 4.30 tranche Conditionnelle)

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que les membres de la SNSM sont satisfaits de la reprise du dossier mais avec quelques regrets notamment le fait qu'au départ il était prévu une porte d'accès et une porte de sortie, afin que les manœuvres soient simplifiées.

Monsieur le Maire rappelle que des essais ont été réalisés et que cela semblait compliqué. Il rappelle également que de longues discussions ont eu lieu avec les membres de la SNSM, la décision n'a pas été prise sans concertation.

Thierry MENDES estime qu'il aurait été plus logique que le bâtiment soit implanté de l'autre sens, afin qu'on le voie moins, c'est à son sens, une « verrue » supplémentaire sur ce site.

Delphine JIMENEZ-GRENIER informe que les membres de la SNSM qui ont été destinataires de l'estimation de l'architecte la trouvent très élevée et auraient, à cet effet, diminué certains aménagements.

Monsieur Le Maire rappelle que c'est une estimation et qu'il faudra voir au moment des appels d'offres.

Il convenait de toute manière d'obtenir une estimation pour déposer auprès de la CAC une demande de subvention pour l'aménagement des extérieurs et du parking.

Il rappelle que des réunions de concertation ont eu lieu avec élus, membres de la SNSM et architecte en Maire pour la reprise de ce dossier

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide la reprise du dossier, les ajustements des honoraires de l'architecte et la demande de subvention à la CAC.

Signature du Procès-Verbal pour la restitution des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences transférées (Régularisation avec le SDEAU 50)

Suite à la reprise de la compétence eau par la CAC, nous devons établir un PV de restitution des biens, subvention et l'encours de la dette entre le SDeau50 et la commune de Barneville afin que l'ensemble puisse être transféré à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Jean-Louis REVERT fait part d'une discussion avec Philippe LAMORT, Vice-Président de la CAC pour le cycle de l'eau qui a évoqué le Château d'eau de Barneville qui pourrait être désaffecté de cette destination pour être remplacé par des réservoirs enterrés. Le bâtiment pourrait être restitué à la Commune. Tous ces « va et vient » de bâtiments, transfert... sont bien compliqués à comprendre...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le Procès-Verbal de restitution avec le SDEAU 50.

Avis sur le transfert de la Base Nautique à la Commune et signature du Procès-Verbal

Monsieur Le Maire rappelle les discussions depuis un an environ avec la Communauté d'Agglomération sur les bases nautiques. Malgré tous les arguments juridiques apportés par la Commune, la Communauté d'Agglomération a voté son transfert à la Commune et ne revient pas sur cette décision.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est impossible de transférer un bien qui ne vous appartient pas, ce qui est le cas puisque la CAC ne peut être propriétaire du Bâtiment, construit sur le Domaine Public appartenant au Département de la Manche...Malgré cette évidence, la décision de la CAC est prise.

Monsieur Le Maire rappelle que la décision de la CAC de transférer ce bâtiment, même non légale, ne fait prendre aucun risque à la commune, puisque les Attributions de compensations couvriront les frais. Cependant il reste environ 400 000€ d'annuités d'emprunt à rembourser. Bien que ce soit une opération « blanche », puisque compensée par les Attributions de Compensation, cet emprunt vient augmenter notre dette.

Jean-Louis REVERT s'inquiète de savoir qui va gérer les malversations de ce bâtiment ? Tout est transféré, y compris les garanties décennales des entreprises.

Monsieur Le Maire rappelle que lorsque le Port sera fait, s'il rentre dans la SPL des Ports de la Manche, le bâtiment sera à nouveau remis à la SPL... Il faudra donc une convention avec le Département pour que la commune puisse continuer à gérer le Pôle et dans ce cas, l'Agglomération ne versera sans doute pas d'Attributions de compensation au Département.

Claude DUPONT fait remarquer que logiquement, ce devraient être les 16 communes de l'ancienne communauté de communes qui sont concernées, et qui dans ce cas, auraient le même privilège sur les occupations, ce qui n'a pas été acté en ce sens.

La solution idéale aurait été la mise à disposition du bâtiment à la Commune, mais tel n'a pas été le vote de la CAC.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande qui assure la Gestion du Pôle et le fonctionnement des clubs occupants ? Le fonctionnement actuel le dérange, les clubs, la location des salles...

Monsieur Le Maire l'informe qu'une convention d'objectifs avec les deux clubs est en cours de rédaction en Mairie. Il va falloir cadrer les choses avec ces deux clubs, peut être avec un seul chef de base qui assurerait la gestion des deux clubs... une réflexion est en cours.

Pour la gestion des salles, la commune s'en occupe déjà et l'an passé ce furent 3000€ de recettes, cette année, la location des salles s'élèvent fin juin à 1700€. Elles sont agréables et prisées pour les séminaires, autant qu'elles soient occupées pour les rentabiliser.

Il informe qu'il avait envisagé de confier cette gestion de la base nautique à un organisme tel l'UCPA, incluant également la gestion du Centre d'Accueil. Mais après visite sur site, ce n'était pas intéressant car le plan d'eau n'est pas assez utilisable. Ce sera sans doute différent avec le projet de mise en eau du Chenal.

Jean-Pierre LEQUERTIER regrette que ce bâtiment ait été construit avant de savoir comment il allait être géré.

Thierry MENDE rappelle que certes, le coût fût important et a donné lieu à de vifs échanges à l'époque, mais cette base nautique était nécessaire pour la station.

Claude DUPONT rappelle que ce projet était déjà en réflexion quand il était Maire, cette base n'a pas été construite en urgence...

Toutes explications entendues, le sujet est soumis au vote : Jean-Pierre LEQUERTIER

(titulaire du pouvoir de David LEGOUET) s'abstient et Maître LAURENT ne prend pas part au vote au motif suivant : « il considère la position de l'Agglomération parfaitement ridicule juridiquement. Il déclare qu'en plus, cette décision de l'Agglomération est imposée.

En conséquence, tout cela ne mérite pas un vote. »

Monsieur Le Maire est donc autorisé à signer le Procès-Verbal avec la CAC avec les remarques suivantes :

- Le conseil considère que le transfert de propriété est tout simplement impossible puisque le pôle nautique n'appartient pas à la CAC.
- Mais puisque la décision unilatérale et irrévocable de transfert a été prise par la CAC sans tenir compte des remarques formulées par la commune, la CAC devra donc assumer seule toutes les éventuelles conséquences de l'opération.

Dans ces conditions, le conseil autorise le Maire à signer le PV de transfert avec toutes les réserves pouvant être émises sur la régularité de cette opération.

Tirage au Sort des Jurés d'assises pour la liste préparatoire 2020.

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder publiquement au tirage au sort du nom de 6 personnes inscrites sur la liste électorale pour composer la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020

Comme chaque année, il sera procédé publiquement au tirage au sort du nom de six personnes au vu de la liste électorale.

La préfecture de la Manche a transmis la circulaire qui précise que pour le canton des Pieux, 17 jurés seront désignés dont deux pour la commune de Barneville-Carteret. Il est donc nécessaire de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé, soit 6 noms pour Barneville-Carteret.

Rappel :

Il n'appartient pas au Maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance, une commission est prévue à cet effet.

Cependant, le Maire ne doit pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2020). La liste communale ne pourra également comprendre que des jurés qui, bien qu'inscrits sur la liste générale des électeurs de la Commune, au titre de contribuables, par exemple, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du Département.

Sont tirées publiquement au sort les six personnes suivantes : Madame Catherine DEMATTEO, Madame Nicolle MEUNIER, Madame Lucette DELVALET, Monsieur Vincent FOURNIER, Madame Claude WISEMAN, Monsieur Michel LEPELTIER.

Remboursement d'Arbres endommagés par les services techniques pendant une opération de fauchage

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que lors d'une opération de débroussaillage, les services techniques ont endommagé des plantations sur la propriété de Monsieur LEROY, 20 Rue Saint Jean.

Comme convenu avec les services, il transmet une facture de remplacement des plants endommagés pour 165.50€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire procéder au remboursement de cette somme à Monsieur LEROY.

Remboursement des frais scolaires – RPI – Pierreville / St Germain / Le Rozel

Ethan MESLET, domicilié à Barneville-Carteret est scolarisé à Pierreville, sur dérogation de la Mairie depuis 2011.

Il convient, cette année, sur demande de la Trésorerie, d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au remboursement des frais qui s'élèvent à 381.12€. Accord à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise qu'après vérification, il y a plus d'enfants domiciliés hors commune qui fréquentent notre commune que le contraire.

Pour information : 105 enfants à ce jour sont inscrits pour la prochaine rentrée.

Convention avec les Douanes suite aux travaux d'aménagement de la Gare Maritime

La mise aux normes de la Gare Maritime a entraîné des travaux importants de mise en place d'une aubette et de la création d'une deuxième salle d'embarquement dans l'ancien bureau des douanes.

Il convient donc de signer une nouvelle convention d'occupation des locaux avec les douanes avec les nouvelles surfaces. Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à la signature de cette convention.

Monsieur Le Maire donne l'information qu'une bouée est installée à l'entrée du port prise en charge par Manche Isles Express...

Subvention Exceptionnelle pour le Festival de Jazz

Monsieur Le Maire a rencontré les organisateurs qui n'ont pas obtenu de subvention du Conseil Départemental pour l'organisation de la deuxième édition du Festival de Jazz. Il souhaite l'avis du Conseil sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000€. Il rappelle que la Commune a déjà versé 7000€, mais au vu du budget transmis par les organisateurs, leur budget risque d'être mis en difficulté.

Claude DUPONT demande si le Département avait versé une subvention lors de la première édition ? Il lui est répondu par la négative. Monsieur Le Maire rappelle qu'il est intervenu auprès de la région qui a versé 1000€

Thierry MENDES demande si les raisons pour lesquelles le Département n'a pas souhaité aider ce festival sont connues ?

Monsieur Le Maire lui répond que non, il ne connaît pas les démarches effectuées par les organisateurs pour les demandes de financement. Il trouverait cependant logique que cette manifestation importante, dont la programmation est intéressante, soit aidée pour le lancement...

Delphine JIMENER-GRENIER précise que la Commune a apporté son soutien financier mais également logistique. Monsieur Le Maire confirme en effet, que les services techniques apportent leur aide, ils sont notamment allés chercher une scène à Cherbourg, l'ont montée, iront la reporter, ils ont participé à l'installation électrique...

Annick MARIE fait remarquer que les traversées de TATIHOU sont très largement subventionnées par le Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire pense que les autres festivals ne souhaitent pas forcément de concurrence ;

Jean-Louis REVERT, souligne la qualité du spectacle et il trouve regrettable qu'il reste cantonné sur le site du chapiteau et que ce ne soit pas plus ouvert, avec par exemple des concerts sur les marchés, en ville...

Thierry MENDES demande si les 3000€ proposés vont sauver le budget du festival ?

Monsieur Le Maire donne pour exemple l'excellent travail réalisé par François LECOURT pour les financements des manifestations de l'aviron et du polo, avec des plaquettes en amont, retraçant les manifestations précédentes (photos, fréquentations..) et les projets futurs... Les autres organisateurs de grosses manifestations pourraient s'inspirer de ce travail.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 3000€ au Jazz Festival.

Autorisation à défendre la commune affaire urbanisme

Un nouveau recours d'urbanisme est déposé – Affaire MOREL/SANTRY – Monsieur Le Maire demande l'autorisation de faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour les travaux futurs à envisager Chapelle St Louis

Les Amis de la Chapelle St Louis continuent leur projet de restauration de la Chapelle pour l'intérieur de l'édifice.

Sur les deux – trois années à venir, ils envisagent d'enlever l'enduit, refaire les joints, l'encadrement de la porte, un sondage sur la voute et le Triplet.

Les travaux sont de l'ordre d'environ 22 000€

Il est possible d'obtenir une subvention auprès de La Sauvegarde de l'Art Français.

La Commune, Maître d'Ouvrage, doit en faire la demande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Demande de subvention LEADER pour le Skate Park : validation du dossier final.

Monsieur Le Maire rappelle que le skate park est subventionné par l'Europe, le Conseil Départemental et l'Etat.

Puisque tous les financements sont acceptés et versés, hormis la réserve parlementaire qui n'a pu être versée en raison d'un problème de commencement de travaux avant notification de la subvention, il convient de valider définitivement le plan de financement suivant afin que la subvention puisse être versée. Accord à l'unanimité.

Interventions des Conseillers Municipaux :

Thierry MENDES demande si la personne qui a désherbé l'Avenue de la Mer a été remerciée. Il y a passé quasiment une semaine. Monsieur Le Maire répond que oui et un article lui sera dédié dans le prochain bulletin.

Monsieur Le Maire précise que le KEBAB de l'Avenue de la Mer, ouvert récemment, connaît un véritable succès.

Il en est de même pour le distributeur de coquillage Place Terminus.

Aucune autre question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 22h10.

Vu, le Maire,
Pierre GEHANNE,

